

• (12.30 p.m.)

[Français]

Certains estiment que c'est drôle. N'oublions pas que l'application de la loi sur les mesures de guerre coûtera des milliers de dollars aux contribuables dans le but de rétablir l'ordre.

L'adoption d'une politique préventive n'aurait-elle pas empêché ces insurrections il y a deux, cinq, dix ou quinze ans, de façon à créer un climat de confiance entre tous les Canadiens, peu importe leur langue ou leur religion?

Monsieur l'Orateur, on a toléré l'existence d'un système qui nous a forcés à nous battre les uns contre les autres. Ce système a suscité la haine entre francophones et anglophones au Canada. Le problème majeur, au Canada, n'est pas celui de la langue.

On s'est presque battu à la Chambre à ce sujet. Dans d'autres pays, on se bat au sujet de la religion. En Irlande, par exemple, on le constate actuellement.

Si nous pouvons utiliser l'Armée, si nous pouvons trouver l'argent nécessaire à l'application de ces mesures à Montréal et dans la province de Québec, en temps de paix, il n'y a pas de raison pour que nous ne puissions pas rendre financièrement possible ce qui est physiquement réalisable. Ainsi on assistera à une meilleure compréhension entre Canadiens. Nous ne verrons plus de luttes stériles entre francophones et anglophones, entre Canadiens qui se croient frustrés, parce qu'une autre région du Canada est plus favorisée que la leur.

Quant à ces quatre principes, nous y croyons. Quant aux mesures proposées ce matin par le gouvernement leur mise en vigueur ne nous plaît pas. Évidemment, personne n'aurait voulu recourir à ces méthodes. Mais étant donné la situation grave qui existe actuellement au Québec et l'irresponsabilité de certaines «fêtes chaudes» de cette province, nous devons faire face à la musique et protéger les droits fondamentaux de la personne humaine et de la société canadienne. Ainsi prévaudra au Canada un système permettant à chacun d'être lui-même.

Les révoltés, aujourd'hui, pourront même repenser leur affaire et examiner les possibilités offertes à eux au Canada. A ce moment-là, tous les Canadiens contribueront à grandir le Canada, à le rendre plus digne, à en faire un exemple frappant aux yeux du monde entier.

Monsieur l'Orateur, les mesures que nous nous proposons d'adopter aujourd'hui ne nous font évidemment pas une bonne publicité à l'étranger. Toutefois, nous devons faire face à la situation. Le gouvernement peut compter sur notre appui en vue d'empêcher le renouvellement d'actes comme ceux qui ont été perpétrés. Cela ne veut pas dire que nous allons appuyer le gouvernement dans tout. Je suggère simplement au gouvernement de présenter des réformes économiques, sociales et politiques, de façon à garantir la démocratie véritable et à éviter, à l'avenir, ce qui se produit actuellement dans la province de Québec.

[Traduction]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, c'est en pareilles circonstances où le Parlement a l'occasion d'aborder la question de la liberté qui, par-dessus tout, est le mandat du Parlement et sa

raison d'être. J'ai écouté les explications du premier ministre (M. Trudeau), et connaissant ses relations passées avec des associations de libertés civiles et sa ferme conviction qu'une personne a le droit, en temps de guerre comme en temps de paix, de différer d'opinion avec les autorités, je puis le comprendre lorsqu'il déclare à quel point il a hésité à demander au Parlement d'adopter des mesures émanant de bureaucrates.

Bon nombre de députés n'ont pas lu les règlements, j'en suis sûr. On leur demande d'approuver un ensemble de règlements qui suppriment les libertés du Canada pour plusieurs mois à venir. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a demandé que cela se fasse au moyen d'une loi. Lorsqu'il a exposé ses vues à ce sujet, ses arguments m'ont impressionné. Pourquoi pas un amendement au Code criminel; pourquoi pas une loi du Parlement qui rendrait plus rigoureuses les lois actuelles? Cela compromettrait les malfaiteurs sans priver les Canadiens de leurs droits.

Des voix: Bravo.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pourquoi devrions-nous, nous de la Saskatchewan, être privés de nos droits et nos libertés fondamentales à la demande du gouvernement, de la province de Québec, du maire Drapeau et de M. Saulnier de la ville de Montréal?

Je n'ai pas l'intention de discuter avec ceux qui ont décidé de faire des interruptions parce qu'ils divergent d'opinions avec moi. J'ai eu beaucoup d'expérience dans ce domaine. Les membres du gouvernement, avec leur grande majorité, ne devraient pas tenter de priver de leur droit de parole les membres de l'opposition. On m'a toujours accordé le droit de prendre la parole à la Chambre, même ceux qui s'opposaient vigoureusement à mes idées, car pour moi, le Parlement est une grande chose—une cathédrale vouée à l'avenir et à la grandeur du Canada.

Le premier ministre dit que si nous agissons ainsi c'est parce que la situation au Québec échappe à tout contrôle; il soutient qu'il s'agit d'une urgence. Je surveillais le secrétaire d'État (M. Pelletier) qui, une main sur le visage, regardait d'un seul œil. Je le regardais et je me demandais ce qu'il pensait. Il refuse d'ouvrir les deux yeux. Il ne veut ni voir ni entendre parler de liberté en Chambre. Je me demande ce qu'il pense maintenant après avoir déclaré ici à deux reprises qu'il n'y avait rien de vrai dans l'allégation du chef des créditistes que dans la province de Québec plusieurs personnes de Radio-Canada sont membres du FLQ. Je suis persuadé qu'il était au courant alors même qu'il affirmait le contraire ici en Chambre. Pourquoi n'a-t-on pas pris les mesures nécessaires?

Des voix: Bravo

• (12.40 p.m.)

Le très hon. M. Diefenbaker: Pourquoi n'a-t-on pas intenté des poursuites contre les malfaiteurs de la Compagnie des jeunes Canadiens? C'est le ministre qui en porte la responsabilité. Je vais parler de quelques-unes de ces personnes qui, tout en jouissant de la sympathie du gouvernement, travaillaient à saper les fondements de notre société. Qu'est-il advenu de ces quatre Québécois? Ne lavaient-ils pas les cerveaux canadiens? Ne passaient-